



Les acteurs de la plateforme



Notre équipe

Un responsable de service Deux secrétaires

- Réceptionnent le formulaire d'adressage du médecin prescripteur ;
- Font l'interface avec l'Assurance Maladie pour le paiement des actes ;
- Assurent le suivi des dossiers.

Quatre médecins

- Valident l'entrée dans le parcours de bilans et/ou d'intervention ;
- Prescrivent le forfait précoce ;
- Définissent les séquences du parcours ;
- Proposent leur appui à la coordination médicale ;
- Organisent des formations à destination des professionnels de santé de 1ère ligne.

Deux coordonnateurs de parcours de santé

- Assurent le suivi du parcours de bilans et/ou d'intervention ;
- Accompagnent les familles ;
- Secondent les médecins dans le suivi de l'enfant.

Nous contacter

22, rue Alain Colas
22 950 TREGUEUX

02 96 65 59 20 Lun-ven 9h/17h

PlateformeTND-22@ar-goued.bzh

Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la plateforme.

Les structures de 2ème ligne :

ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BRETAGNE :

- CMPEA Loudéac
- CMPEA Rostrenen

FONDATION BON SAUVEUR

- CMPEA Guingamp
- CMPEA Lannion
- CMPEA Paimpol

FONDATION SAINT JEAN DE DIEU :

- CMPEA Dinan
- CMPEA Lamballe
- CMPEA Saint-Brieuc

EPSMS AR GOUED :

- CAMSP Saint-Brieuc et Dinan
- Equipe Départementale d'Appui - 2ème ligne
- Plateforme TND 22

Bretill'Armor : CMPP Saint-Brieuc

CH LANNION-TRESTEL :

- CAMSP Lannion
- SSR Lannion
- ALTYGO : SSR Plérin

PLATEFORME TND 22

Pour les enfants de 0 à 12 ans, susceptibles de présenter un trouble du neurodéveloppement



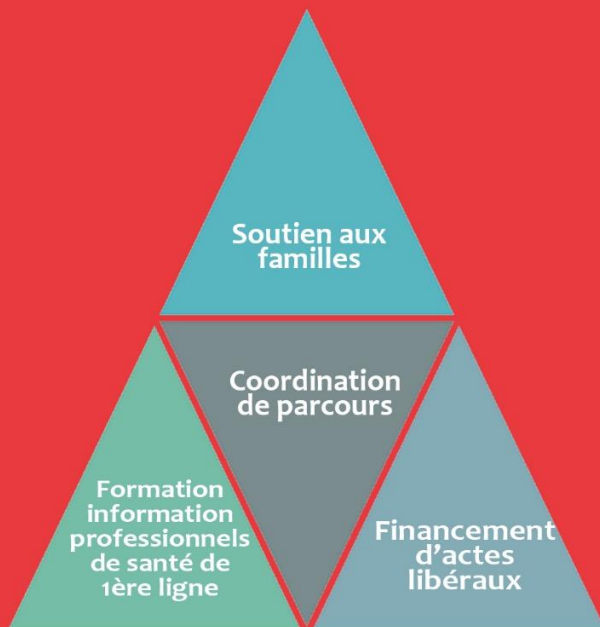
EPSMS AR GOUED
Etablissement Public Social
et Médico-Social



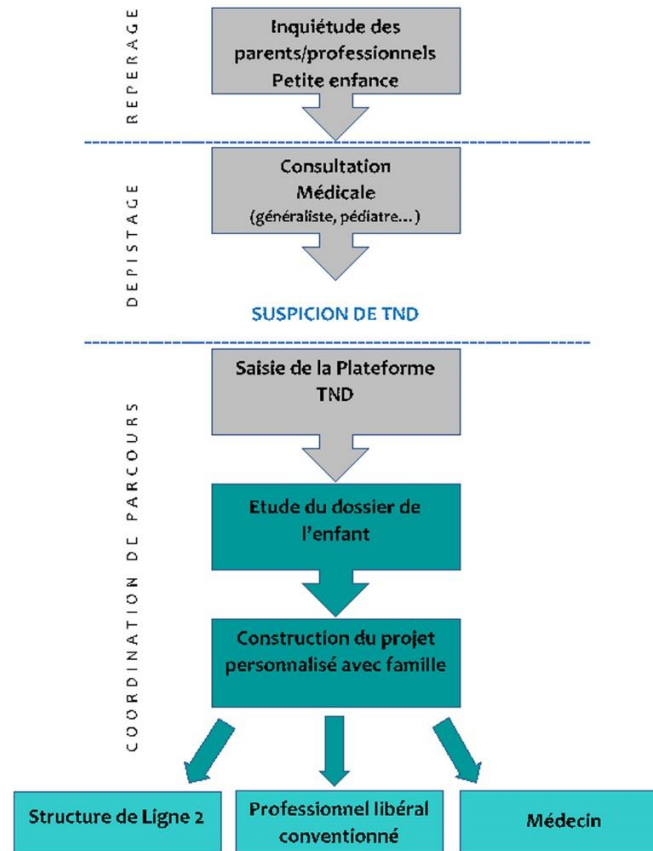
Nos Objectifs

DANS UNE LOGIQUE DE PRÉVENTION, UN PARCOURS COORDONNÉ DE BILANS ET D'INTERVENTIONS PRÉCOCES ET CIBLÉES D'UNE ANNÉE POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 12 ANS ORGANISÉ EN VUE DE :

- Répondre aux problèmes d'errance diagnostique,
- Accélérer l'accès à un diagnostic,
- Limiter la perte de chance en réduisant le risque de surhandicap.



Le parcours



Saisir la plateforme

- ⇒ Le médecin renseigne le guide de repérage et le formulaire d'adressage ;
- ⇒ Après autorisation de la famille, il envoie le formulaire au médecin de la plateforme ;
- ⇒ Le médecin de la plateforme valide et organise la parcours de bilan et d'interventions.



Le forfait précoce

L'Assurance Maladie finance des forfaits pour le remboursement des bilans, évaluations et séquences d'intervention assurés par des ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues. La plateforme se charge des démarches et paiements de ces forfaits.

